



Plan d'action

Pandémie COVID-19

DOCUMENT DE TRAVAIL

Le présent plan d'action vise à définir les différentes actions que l'Office mettra en place pour participer au ralentissement de l'éclosion qui sévit. Par ces mesures l'OHD souhaite protéger ses employés, les locataires et visiteurs.

La décision du niveau applicable appartient à la direction générale. La direction générale pourrait également adapter, ajouter ou retirer certaines mesures selon les situations et les recommandations des autorités de la santé. Dans le contexte où nous ne dispensons pas de « services essentiels », les principes directeurs dans la prise de décision demeureront « la prudence et la santé collective ». Dans cette perspective il pourrait survenir que certaines personnes subissent des désagréments ou des conséquences de nos mesures préventives malgré cela les mesures seront maintenues pour le bénéfice de la collectivité.

Dans tous les cas où un employé présente des symptômes d'allure grippale il est retiré immédiatement du travail et il doit agir selon les directives de la santé publique. Son retour au travail devra être autorisé par la direction générale. Le salaire des employés est maintenu lorsque leur isolement à la maison est requis par l'employeur, lorsque possible l'employé effectuera du travail à distance.

Niveau 1 - Veille d'activité virale

- Promotion des mesures de préventions de base ;
 - Affiche dans tous les immeubles ;
 - Rappel régulier au personnel.

Mesure de protection du personnel en contact avec la clientèle :

Éviter tout contact avec une personne exprimant spontanément avoir de la fièvre et/ou de la toux ;

Éviter les poignées de mains.

Lavage des mains fréquent

Niveau 2 - Activité virale faible ou moyenne dans la région

- Réponse à la réception sans ouvrir la fenêtre ;
- Rencontre en personne avec la clientèle limitée à l'essentiel ET uniquement avec les personnes répondant négativement à l'ensemble du questionnaire de dépistage;
- Intervention dans les logements limités aux urgences;
- Entretien ménager des aires communes au 2 semaines;
- Désinfection des poignées de portes et rampes, 3 fois par semaine;
- Privilégier la participation aux comités et tables de concertation par visio-conférence;
- Immeubles Cockburn : Repas servis au logement pour les locataires présentant des symptômes (Vaisselle jetable)
- Immeubles Cockburn : Contact téléphonique 2 fois par jour avec la clientèle en isolement
- Mise en quarantaine de 12 heures du courrier, colis ou objet en provenance de l'externe

Mesure de protection du personnel en contact avec la clientèle :

Gants (pour personnel de l'entretien et ménage) ;

Maintien d'une distance d'un mètre avec la clientèle ;

Éviter le partage d'objets (Stylo, téléphone, clef, etc.).

Niveau 3 - Activité virale intense dans la région ou cas identifié parmi les locataires

- Promotion active des mesures de prévention ;
- Fermeture de la réception à la clientèle (réponse téléphonique uniquement) ;
- Aucune rencontre en personne avec la clientèle ;
- Suspensions des offres et visite de logement ;
- Travail à distance pour le personnel dont les fonctions le permet ;
- Réduction de l'équipe de maintenance pour réponse aux urgences uniquement ;
- Intervention dans les logements limités aux urgences absolu ;
- Intervention dans les bâtiments limités aux urgences absolu ;

- Désinfection quotidienne des poignées de portes et rampes ;
- Interruption de l'entretien ménager des aires communes ;
- Fermeture des salles communautaires ;
- Immeubles Cockburn : Fermeture de la salle à manger et distribution des repas aux logements avec vaisselle jetable ;
- Cesser la participation en personne aux comités et tables de concertation

Mesure de protection du personnel en contact avec la clientèle :

Masque de protection ;

Gants lorsqu'un contact avec l'environnement de la clientèle est nécessaire

Pas de contact physique, maintenir une distance d'un mètre.

Questionnaire de dépistage

1. Présentez-vous de la fièvre, de la toux ou une difficulté respiratoire ?
2. Avez-vous présenter de la fièvre, de la toux ou une difficulté respiratoire dans les 14 derniers jours ?
3. Avez-vous voyager dans l'un des pays suivant dans les 14 derniers jours ?
4. Avez-vous été en contact avec une personne ayant fait voyage dans les 14 derniers jours ?